

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE



AR Prefecture

063-200070712-20220712-DBC20220712_03-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

N° DBC 20220712-03

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 juillet 2022 à 16H

Date de la convocation : 5 juillet 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2022 à 16 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Olivier CHAMBON, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Éric CABROLIER.

Membres du Bureau absents excusés:

Didier ROMEUF, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Philippe BLANCHOZ, Chantal CHASSANG, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Ludovic COMBE.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Rachel BOURNIER à Stéphane RODIER
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Jany BROUSSE à Ghislaine DUBIEN

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Approbation du règlement intérieur de l'Espace de co-travail de l'EFS de Courpiere

Rapporteur : Pierre ROZE, Vice-Président

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE (TDM), et notamment sa compétence supplémentaire « création et gestion de maisons de services au public »,

Le rapporteur explique qu'en prévision de l'ouverture de l'EFS de COURPIÈRE le 16 août 2022, il convient d'approuver le Règlement intérieur de l'Espace de co-travail de l'EFS de COURPIÈRE.

Ce règlement intérieur vise à garantir le bon fonctionnement du lieu et de la communauté d'utilisateurs qui le constitue.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

16

Membres du Bureau représentés:

3

Membres présents sans voix
délibératives : 0

Total votants :

19

AR Prefecture

063-200070712-20220712-DBC20220712_03-DE
Reçu le 21/07/2022
Publié le 21/07/2022

Lors de la première utilisation l'Espace de co-travail EFS de COURPIERE, l'utilisateur devra le signer. Ce règlement sera également affiché dans les locaux.

Chaque utilisateur se devra d'accepter que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement. TDM se réservera ainsi le droit d'exclure un utilisateur en cas de non-respect du contenu document.

Par ailleurs, cette convention fixe les tarifs d'utilisation de l'Espace de co-travail comme suit :

- un abonnement mensuel d'un montant de 10,00 euros ;
- ainsi que d'un tarif horaire d'un montant de 2,00 euros par demi-journée (3H30) ;
- en outre, l'utilisateur prendra en charge les frais de la location du photocopieur (location et copies) calculés au prorata du nombre d'usagers et de l'alimentation en feuille du photocopieur.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le Règlement intérieur de l'Espace de co-travail de l'EFS de COURPIÈRE ;
- **Fixe** les tarifs d'utilisation de l'Espace de co-travail comme décrits ci-dessus ;
- **Autoriser** le Président à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 19

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Abstentions :

Conseillers présents : 16

Pour : 19

Représentés : 3

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon